



L'impact Du Contrôle Interne Des Finances Publiques Sur L'efficacité Des Dépenses Publiques En Côte D'Ivoire

HABIB SEOULOU

Doctorant en Sciences de Gestion, Spécialité Finances
Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody / Abidjan

Résumé : À travers cette recherche, nous essayons d'analyser l'impact du contrôle interne des finances publiques sur l'efficacité des dépenses publiques en Côte d'Ivoire. Pour atteindre l'objectif principal visé, une première recherche exploratoire basée sur 9 entretiens a permis de formuler des hypothèses liées au contexte de l'étude. Celles-ci ont été ensuite testées à une échelle plus grande dans le cadre d'une étude quantitative sur un échantillon de 40 experts. Les résultats des régressions linéaires multiples montrent que le contrôle des états de paie et le contrôle de la passation des marchés publics ont une influence positive (3,05 et 4,62) et significative (0,018 et 0,002) sur l'efficacité des dépenses publiques. Par contre, le contrôle des charges non salariales et la corruption influencent négativement (-3,76 et -0,97) et significativement (0,000 et 0,003) l'efficacité des dépenses publiques. Nous avons fait des recommandations de politique décisionnelle en vue d'optimiser le contrôle des finances publiques.

Mots-clés : Contrôles, finances publiques, efficacité, dépenses publiques.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.6700657>

Published in: Volume 1 Issue 1



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

1. Introduction

La nécessité d'améliorer le bien-être social des populations implique que les politiques de planification du développement évoluent vers la recherche d'une plus grande efficacité de l'action publique. (Martin GNOLEBA, 2020).

En effet, en dépit de la bonne volonté affichée par les classes politiques nationales, des efforts méritent d'être faits pour favoriser une gestion publique plus responsable, plus juste et plus équitable dans un contexte où « les finances publiques font partout dans le monde l'objet de réformes qui engendrent des mutations fondamentales des Etats » (Michel BOUVIER, 2020). Les changements profonds enregistrés concernent les principes, règles, instruments et pratiques relatifs à l'allocation, la gestion et au contrôle des finances publiques. (Philippe BEZES et al., 2010 ; Mohamed Harakat et al., 2019).

Ainsi, à la fin des années 1990, l'Agence Canadienne de Coopération (ACC) propose la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) comme outil d'amélioration de la performance. L'ACC est suivie par plusieurs organisations internationales qui adoptent la GAR.

Dans les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), l'introduction de la Gestion Axée sur les Résultats, nouvelle forme de gouvernance mettant l'accent sur la performance des organisations, a été favorisée par les réformes introduites entre 1995 et 1996 dans la conduite des politiques publiques à fort impact social.

Dans cet élan, les politiques actuelles de développement dans le monde imposent de plus en plus de transparence et de rigueur dans la reddition des comptes et dans l'atteinte des résultats au profit des populations. Cet impératif de résultats conduit les acteurs du développement à remettre régulièrement en question les processus et les méthodologies de gestion.

La modernisation des finances publiques, plus particulièrement des comptabilités publiques, obéit, entre autres objectifs, à la nécessité de rendre l'information financière et comptable plus fiable, plus lisible et plus accessible, donc plus aisée à contrôler. Elle implique que les managers publics s'engagent sur des résultats qu'on peut contrôler aisément, grâce à une information financière et comptable de qualité. (Sylvie Trosa et Michel Cotten, 2007)¹.

En France, ces réformes se sont matérialisées par la mise en œuvre, en 2001, de la Loi Organique des Lois de Finances (LOLF).

Par la suite, compte tenu de la nécessité de la certification des comptes de l'Etat, la mise en place de systèmes de contrôle interne et d'audit interne censés être robustes et efficaces, activités d'ordinaire pratiquées dans le secteur privé, ont été introduites dans le secteur public et s'appliquent à toute l'administration publique française depuis 2006. La LOLF a donc eu pour conséquence l'immixtion de préoccupations managériales et gestionnaires dans le droit budgétaire et comptable d'ordinaire considéré comme prenant peu en compte les nécessités d'efficacité et d'efficience des organisations. (Philippe BEZES et al., 2010)

¹ Michel Cotten et Sylvie Trosa « 1 : Les réformes comptables dans les pays de l'OCDE et en France : des outils pour la performance et la transparence », *Revue française d'administration publique* 3/2007 (n° 123), p. 293-300. URL: www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2007-3-page-293.htm. DOI : [10.3917/rfap.123.0293](https://doi.org/10.3917/rfap.123.0293).

Sur la gestion des finances publiques, la doctrine dans son ensemble a analysé l'implémentation d'outils de gestion dans le secteur public notamment le tableau de bord prospectif, le contrôle de gestion, la gestion budgétaire, l'audit, etc.

La majorité des auteurs a présenté des ouvrages sur les techniques et les pratiques des finances publiques sans toutefois faire le lien entre ces techniques et pratiques et l'efficacité des dépenses publiques. Or, atteindre les objectifs que se fixe l'Etat passe nécessairement par une optimisation des ressources et la bonne gestion des dépenses publiques.

On peut citer par exemple les travaux de Fidèle MENGUE (2018) sur les finances publiques du Gabon, de Mohamed HAKAKAT et al. (2019) sur la gouvernance des finances publiques en Afrique, de Moumouni GUINDO (2020) sur l'évolution du contrôle des finances publiques au Mali et de Michel BOUVIER (2020) sur les enjeux des finances publiques face aux mutations observées en la matière dans le monde.

Le contrôle des finances publiques, selon Anunya YOSSUNDARA (2013), est un élément indissociable de la démocratie. Pour lui, dans les sociétés modernes, les gouvernements doivent être responsables de l'utilisation qu'ils font des deniers publics, autrement dit, ils doivent rendre des comptes.

L'enjeu du contrôle des finances publiques n'est pas que politique (démocratie). Il est aussi économique, si tant est que l'on puisse séparer ces deux aspects. En effet, selon Carlos SANTISO (2007), le renforcement du contrôle des dépenses publiques et de la responsabilité budgétaire représente un enjeu majeur pour les économies (émergentes) désireuses d'améliorer leur gouvernance et de prévenir la corruption dans leurs finances publiques. Demba BA (2015).

La problématique à la base de cette recherche part du constat qu'il existe des dysfonctionnements dans le système actuel de gestion, et, spécifiquement, dans le système actuel de contrôle des finances publiques en Côte d'Ivoire. Ceux-ci posent le problème du lien entre les bonnes pratiques de contrôle des finances publiques et l'efficacité des dépenses publiques.

La question fondamentale de notre étude est : « quelle est l'influence du contrôle interne des finances publiques sur l'efficacité des dépenses publiques d'un pays, la Côte d'Ivoire en l'occurrence ? ».

L'objectif principal de notre étude est de montrer que le contrôle interne des finances publiques est un facteur de l'efficacité des dépenses publiques d'un pays.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont de vérifier l'effet du contrôle des états de paie sur l'efficacité des dépenses publiques, d'évaluer l'influence du contrôle des dépenses non salariales sur l'efficacité des dépenses publiques et d'analyser l'impact du contrôle de la gestion des passations des marchés sur l'efficacité des dépenses publiques.

L'intérêt principal de cette étude est d'apporter une contribution aux enjeux de développement de la Côte d'Ivoire. Parce que malgré tous les moyens consacrés à ces objectifs depuis 1960, certains obstacles constituent de réels freins au progrès de ce pays. L'un des problèmes cruciaux identifiés concerne les défauts du système actuel de gouvernance des finances publiques, notamment en matière de détection et de sanction des cas de corruption, de détournements de deniers publics et plus généralement de gestion irresponsable. L'ambition est de démontrer que le contrôle interne des finances publiques est un facteur d'efficacité des dépenses publiques, spécifiquement de la Côte d'Ivoire.

Nous présentons le cadre théorique qui a meublé cette recherche dans l'étape suivante.

1. Cadre conceptuel et théorique du contrôle des finances publiques

1.1. Définition et analyse des concepts de l'étude

1.1.1. Approche conceptuelle des finances publiques

Les finances publiques sont une branche du droit public en ce sens qu'elles régissent des rapports où est impliquée au moins une personne publique notamment l'Etat.

Ahoua N'DOLI (2019) définit les finances publiques comme l'ensemble des règles qui régissent l'activité financière de l'Etat et ses démembrements.

Pour Leroy BEAULIEU (1877), « *les Finances Publiques ont pour objet l'étude des règles juridique, administrative et constitutionnelle auxquelles doivent se plier l'Etat et les autres personnes publiques dans leur activité financière* ».

Gaston JEZE (1910) affirme que « *les Finances Publiques étudient les moyens par lesquels l'Etat se procure les ressources nécessaires à la couverture des dépenses publiques et en répartit la charge entre les citoyens* ». Cette conception est celle d'un « budget économiquement neutre ». Avec une procédure budgétaire dominée essentiellement par le Parlement, elle reste en vigueur jusqu'à la crise économique de 1929.

Pour Damien CATTEAU (2020), il existe un lien fort entre les finances publiques et la notion d'Etat. Il justifie l'apparition des Finances publiques par l'apparition du droit de regard du peuple, par l'entremise des parlementaires, sur les finances de la nation.

Michel BOUVIER (2020) estime que les finances publiques, qui font partie du vaste ensemble du droit public financier, qui englobent le droit budgétaire, le droit de la comptabilité publique et le droit fiscal, sont un « instrument privilégié d'analyse et de création des sociétés politiquement organisées ».

1.1.2. Approche conceptuelle des dépenses publiques

La littérature académique ne semble pas regorger d'écrits sur la théorie et sur le concept de dépenses publiques. Toutefois, quelques auteurs ont effectué des essais sur ce sujet.

C'est le cas de l'économiste américain Richard MUSGRAVE (1959). Dans son œuvre *The Theory of Public Finance*, MUSGRAVE affirme que l'Etat a trois grandes fonctions économiques qui sont la fonction d'allocation des ressources, la fonction de redistribution des revenus et la fonction de stabilisation de la conjoncture.

Le concept de « biens collectifs » ou encore de « biens publics » semble être un critère distinctif des dépenses publiques.

On retrouve la même conception chez Rémy HERRERA (2010). Au cœur de sa démarche, se trouve la question du contenu des politiques publiques susceptibles de produire un impact sur la croissance de long terme.

Les travaux d'Herrera montrent qu'il existe un lien entre les choix de politique des Gouvernants et la trajectoire de la croissance d'un pays.

Rémy HERRERA (2010) établit une distinction entre les dépenses publiques productives et les dépenses publiques non productives. Il qualifie de dépenses publiques productives, les dépenses publiques exerçant leurs effets dans la fonction de production macro-économique. Les dépenses qui sortent de ce champ sont considérées comme des dépenses publiques non productives.

MUSGRAVE considère que les dépenses publiques s'inscrivent dans le cadre de la fonction d'allocation des ressources de l'Etat. Il définit les dépenses publiques comme les dépenses effectuées pour entretenir l'administration et pour financer des biens collectifs.

1.1.3. Concept de contrôle des finances publiques

Le contrôle des finances publiques est une exigence démocratique qui trouve son origine dans les articles 14 et 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Il vise à s'assurer du respect des règles, spécifiquement des normes internes au système analysé. Charles WALINE et al. (2009).

Selon Denis PROULX (2010) le contrôle est orienté (vers) et lié à l'atteinte des objectifs de l'organisation. Il prend en compte, en plus des aspects techniques et comptables, des dimensions psychologiques, sociales et culturelles.

Selon Sébastien KOTT (2004), l'étymologie du terme contrôle « renvoie au contre-pôle, le registre qui servait à valider le rôle d'imposition ou de dépense, tenu par la personne en charge de vérifier la bonne exécution des finances du souverain. Le contrôle, ainsi entendu, revêt une signification pratique forte : il s'agit d'une méthode de vérification, de validation des comptes ». Il ressort de cette définition, l'idée d'un regard critique que l'on jette sur le fonctionnement d'une matière. Dans le cas d'espèce, il s'agit des finances publiques.

Selon Efangon, D. (2018), le renforcement du contrôle des dépenses publiques et de la responsabilité budgétaire représente un enjeu majeur pour les économies émergentes désireuses d'améliorer leur gouvernance et de prévenir la corruption dans leurs finances publiques.

Moumouni GUINDO (2020) estime que le contrôle des finances publiques est un outil d'amélioration de la gestion des finances publiques. Il s'effectue sous différentes formes. Il peut être interne à l'administration (contrôle administratif) ou externe (contrôles juridictionnel et parlementaire).

2. Ancrage théorique de la recherche

Pour mieux appréhender notre sujet de recherche nous allons aborder dans cette section les théories que nous avons mobilisées.

2.1. La théorie générale du contrôle

Qu'est-ce que le contrôle ? Malgré les démultiplications de contrôleurs et de contrôles (contrôle administratifs, contrôles financiers, audits, etc...), Nicolas GRANDGUILLAUME (1994) affirme que l'on ne sait pas trop bien ce que recouvre cette notion. De cet état de fait découle le constat suivant : il n'existe pas à proprement parler de théorie générale du contrôle qui puisse avoir la prétention d'être exhaustive. Nicolas GRANDGUILLAUME a le mérite d'en esquisser une ébauche. Toutefois, une théorie du contrôle, ne serait-ce qu'embryonnaire reposerait sur 2 diptyques, une éthique et une finalité. Les deux diptyques sont les suivants : Contrôle *a posteriori*/contrôle *a priori* et Contrôleur/contrôlé.

L'éthique, qui peut se confondre avec la déontologie, se rapporte au métier de contrôleur avec ses exigences et parfois ses contradictions.

La finalité du contrôle, quant à elle, concerne ce qui justifie la mission du contrôleur, à savoir, s'assurer que les objectifs fixés aux dépenses publiques sont atteints, en toute régularité et en proportion des moyens consentis.

2.2. Les théories générales des systèmes et du management des organisations publiques et le contrôle des finances publiques

L'origine de la théorie générale des systèmes est située à l'orée des années 1940 avec les travaux de Ludwig Von BERTALANFY. C'est notamment l'opinion que soutient Guy TURCHANY (2014).

De quoi s'agit-il ? Définie de manière tautologique, l'approche systématique part non pas d'éléments épars mais d'un organisme dans son ensemble, voire d'un ensemble d'organismes, d'acteurs, de procédures et d'infrastructures techniques et technologiques qui interagissent. Telle est, tout au moins l'acception qu'en a Gilles SAINT-AMANT (2005) et à laquelle nous souscrivons.

En conformité avec ce qui précède, la théorie générale des systèmes a pu être appliquée à la gestion des entreprises, au comportement des gestionnaires ainsi qu'aux institutions de toutes sortes. Dans le cadre de notre étude, elle est associée au management des organisations publiques de gestion et de contrôle des finances publiques. Ces organisations sont analysées comme des systèmes, leurs résultats sont présentés et examinés dans une ébauche de modèle dynamique de management.

3. Revue empirique et formulation des hypothèses

Les études menées sur l'influence du contrôle des finances publiques sur l'efficacité des dépenses publiques montrent qu'il existe plusieurs dimensions qui interviennent dans la détermination des

variables eu égard à la littérature. Cette littérature abondante présente une divergence aux niveaux des résultats. Par ailleurs, la relation contrôle des finances publiques et dépenses publiques a fait l'objet de quelques rares études à notre connaissance au regard de la littérature. Cette littérature est inexistante dans le contexte international et dans le contexte ivoirien.

3.1. Aperçu empirique

3.1.1. L'influence du contrôle des états de paie sur l'efficacité des dépenses publiques

Les travaux de recherche de NUBUKPO (2007) sur la relation entre l'efficacité des dépenses publiques et le contrôle des finances publiques révèlent l'existence de lien positif et significatif. Par contre, ces effets sont plus significatifs au sein des économies de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. À long terme, l'impact des contrôles des finances publiques sur l'efficacité des dépenses publiques dans l'Union est fortement différencié par pays : il est n'est pas significatif au Bénin et au Niger, positif au Sénégal et au Togo, et très significatif au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Mali.

MOUSSAVOU (2017) élabore son cadre d'analyse principalement autour de l'économie congolaise. Il démontre que le contrôle des autorités administratifs influence positivement l'efficacité de la dépense publique courante et en capital exercent une influence négative sur la croissance économique que l'on soit dans le court terme ou le long terme.

Au regard de cette littérature nous postulons que le contrôle des états de paie a un effet positif sur l'efficacité des dépenses publiques.

3.1.2. L'impact de la corruption sur l'efficacité des dépenses publiques

Les travaux réalisés dans les pays nord africains, JAOUAD et al. (2021) ont démontré que la corruption impacte négativement l'efficacité des dépenses publiques.

Dans cette dynamique, HAKIZIMANA (2021) a analysé l'effet de la corruption sur la croissance en distinguant le court terme au long terme. À cet effet, une analyse économétrique basée sur le Modèle non-linéaire Autorégressif à Retards échelonnés (NARDL) et les données trimestrielles couvrant la période de 2003 à 2019 ont été utilisées.

Il en ressort que la corruption impacte négativement l'efficacité des dépenses publique.

3.1.3. La relation entre le contrôle des dépenses non salariales et l'efficacité des dépenses publiques

Les auteurs (Engouang, 2018), (Najim, I. 2019), (Langevin et Mendoza, 2014) ont distingué plusieurs types de contrôle. Pour eux, le contrôle sur les dépenses non salariales c'est à dire les dépenses d'investissements, d'acquisition de biens et services, de transfert, etc., concourent efficacement à la maîtrise et à une bonne gestion des dépenses publiques. **Il résulte de ces travaux que le contrôle des dépenses non salariales a un effet positif sur l'efficacité des dépenses publiques.**

3.1.4. Les relations entre la gestion des passations des marchés et l'efficacité des dépenses publiques

Dans presque tous les pays et spécialement dans les pays en développement, la corruption réduit la marge de manœuvre pouvant être utilisée par l'État dans le cadre de certains dispositifs. Réduire la corruption de la passation des marchés permettrait par exemple de réaliser des améliorations significatives en termes de mortalité infantile et de taux de scolarisation primaire (Mutombo, N., & Trésor, L. N., 2020).

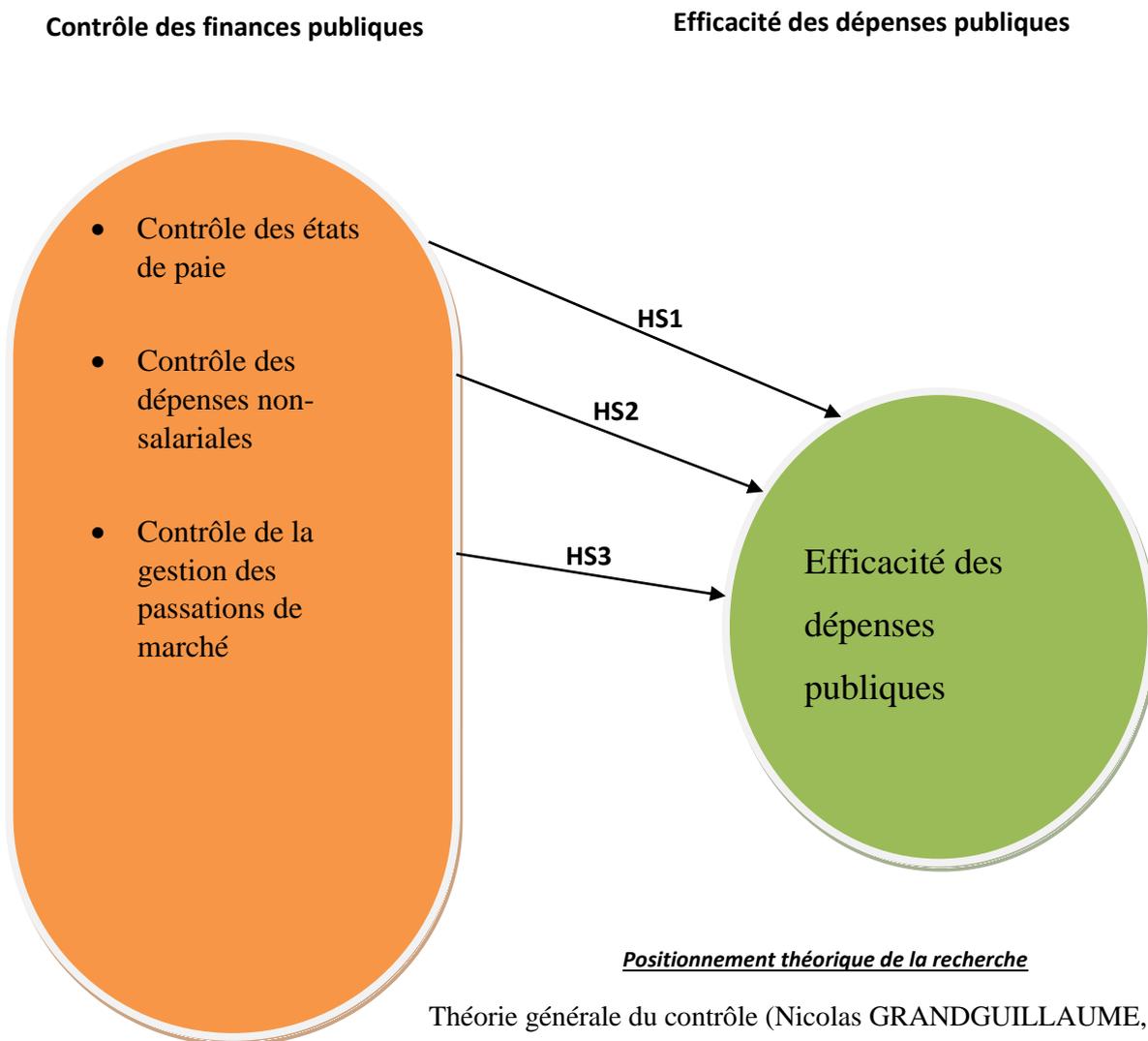
De même, le déficit budgétaire risque de se creuser dans un contexte politique corrompu. La corruption limite en effet les recettes de l'État (Nabil NJOYA, N. 2017).

Mutombo, N., & Trésor, L. N. (2020) montrent que la corruption gonfle le montant des dépenses publiques en pourcentage du PIB.

Eu égard à ce qui précède, le contrôle de la passation des marchés publics a un effet positif et significatif sur la passation des marchés publics.

Le modèle conceptuel qui résulte de ces différentes hypothèses est le suivant :

Figure 1 : Présentation du modèle conceptuel



Positionnement théorique de la recherche

Théorie générale du contrôle (Nicolas GRANDGUILLAUME, 1994)

Théorie du Management des organisations publiques (Denis PROULX, 2010)

Source : Auteur, à partir de la revue de la littérature

4.1-Étude qualitative et adm

L'étude a été menée à partir de 9 entretiens semi-directifs d'une durée moyenne de 40 minutes avec des spécialistes du contrôle des finances publiques ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle. A cet effet, un guide structuré a été utilisé pour aborder une série de thèmes préalablement définis (Evrard et al., 2004). Sur la base de ce questionnaire, après la réalisation d'un pré-test, une enquête en présentiel a été effectuée avec pour but de recueillir auprès des personnes

interrogées des réponses pertinentes susceptibles d'éclairer la compréhension du travail et d'enrichir le modèle conceptuel de l'étude.

Le questionnaire a été soumis à un échantillon composé de 40 professionnels du contrôle des finances publiques exerçant dans le district d'Abidjan. Ces experts ont été choisis sur la base de la méthode de convenance.

4.2. Opérationnalisation des variables

Les variables de l'étude sont en grande partie issues de la revue de la littérature et surtout de la phase qualitative exploratoire. L'efficacité de la dépense publique est une variable latente que nous mesurons par des échelles. Ces échelles ont été mobilisées par la procédure **C-OAR-SE** de Rossiter (2002). Par ailleurs, les variables du contrôle des finances publiques sont en majorité empruntées et adaptées du PEFA (2016). Le Tableau 1 présente une synthèse des variables de cette recherche.

Tableau 1: Synthèse des variables de la recherche.

Variables	Indicateurs de mesure	Nature des variables	Échelles de mesure
<p>EFFICACITE DES DEPENSES PUBLIQUES Nous avons utilisé dans le cadre de cette recherche la procédure C-OAR-SE de ROSSITER (2002))</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Taux d'exécution du budget (prise en charge Trésor) -Niveau des actes modificatifs du budget -Niveau des marchés passés de gré à gré - Niveau des plaintes liées aux procédures d'attribution des marchés -Gains sur les prix dû à la mise en concurrence des fournisseurs -Le respect des procédures d'exécution des dépenses publiques 	Qualitative / Quantitative	Variable mesurée à l'échelle, d'intervalle (Échelle de LIKERT à 5 points) allant du très faible à très fort
<p>CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES Emprunté et adapté de (PEFA, 2016)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des passations de marchés - Contrôle des états de paie - Contrôle interne des dépenses non salariales 	Qualitative	Variable mesurée à l'échelle, d'intervalle (Échelle de LIKERT à 5 points) allant du très faible à très fort
Variable de contrôle	Corruption		

Source : l'auteur à partir de la littérature

4.3- La méthode d'estimation choisie

5 -Analyse et discussion des résultats

Pour pouvoir capter l'effet du contrôle des finances publiques sur l'efficacité des dépenses publiques, nous avons estimé un modèle de régression linéaire multiple. Le modèle théorique est le suivant :

$$g = \beta_0 + \beta_1 * Vcep + \beta_2 * Vcidns + \beta_3 * Vgpm + \beta_4 * dep + \beta_5 * Corrup + e_t \quad (1)$$

Tableau 2 : Signification des variables

Variables	Signification	Signe attendu
<i>g</i>	L'efficacité des dépenses publiques	+
<i>Vcep</i>	Le contrôle des états de paie	+
<i>Vcidns</i>	Le contrôle interne des dépenses non salariales	+
<i>Vgpm</i>	Gestion de la passation des marchés	+
<i>dep</i>	Dépenses (% du PIB)	+
<i>Corrupt</i>	Corruption	-

Source : nos recherches à partir de la littérature

5.1-Résultats de l'analyse descriptive

5.1.1- Analyse des caractéristiques de l'échantillon

Dans notre étude, sur les 40 personnes interrogées, 25% ont occupé des postes de Directeur de Cabinet (Responsables de Programme et Ordonnateurs Délégués), 25% sont des Contrôleurs Financiers, 15% sont des Inspecteurs d'État, 15% des Inspecteurs Auditeurs, 10% des Contrôleurs Budgétaires et 10% occupent les fonctions de Directeurs des Affaires Financières (DAF)-Responsables de la Fonction Financière Ministérielle (RFFiM).

Au niveau de l'ancienneté, 62,5% des personnes enquêtées ont plus de 11 ans de service et 32,5% ont une expérience professionnelle comprise entre 6 et 10 ans.

Sur un total de 40 personnes concernées par l'étude, les trois quart (75%) ont un niveau d'étude de Bac+4 et 25% ont un diplôme de troisième cycle, 75 % des personnes rencontrées sont des hommes contre 25% de femmes. 90% des personnes interrogées sont issues du Cycle Supérieur de l'École Nationale d'Administration (ENA) et 10 % ont suivi d'autres formations dans divers établissements universitaires et supérieurs.

Ces différentes statistiques susmentionnées montrent la qualité de l'échantillon de personnes enquêtées. Par ailleurs, ces personnes sont des acteurs clés du dispositif de contrôle des finances publiques en Côte d'Ivoire.

5.1.2 Analyse descriptive des variables du modèle

Pour analyser nos données, nous avons procédé à une codification de chacune de nos variables explicatives en deux modalités : élevé et faible. Ainsi, nous avons catégorisé par groupe, le niveau de contrôle des finances publiques. Chacune des variables comptait 40 observations. Le tableau 3 permet de récapituler les commentaires menés plus haut.

Tableau 3 : Description des données

	Efficacité des dépenses publiques					
	Moyenne		Ecart type		Fréquence (%)	
	Elevé	Faible	Elevé	Faible	Elevé	Faible
Contrôle des états de paie	5,51	2,32	2,78	1,29	86	14
Gestion de la passation des marchés	4,33	2,25	2,87	1,81	76	24
Contrôle interne des dépenses non salariales	2,55	1,92	2,78	1,7	45	55
Dépense en PIB	3,10	2,35	2,48	1	21	79
Corruption	3,20	2,37	1,99	1,2	23	77

Source : nos données

Après avoir mené l'analyse statistique du niveau de la moyenne, de l'écart type et de la fréquence, nous retenons que certaines variables du dispositif du contrôle des finances publiques présentent un niveau faible par contre d'autres présentent un niveau élevé. L'étape suivante est réservée à l'analyse économétrique de la variance.

5.2. Résultats de l'étude économétrique

Le modèle inclut des variables qualitatives mais aussi la série des dépenses publiques en pourcentage du PIB. D'une façon globale, le modèle est significatif avec un bon pouvoir explicatif avec Adj R-squared 0,85. Le tableau 4 suivant récapitule les résultats.

Il ressort des résultats de l'estimation du modèle global, les coefficients qui permettent de formaliser la relation entre l'efficacité des dépenses publiques et les différents types de contrôle des finances publiques par l'équation finale suivante :

$$g = 8,43 + 3,03 * Vcep - 3,76 * Vcidns + 4,62 * Vgpm - 0,18 * dep + -0,97 * Corrup + e_t \quad (2)$$

Les résultats appellent les commentaires suivants :

L'analyse économétrique montre que les dépenses publiques, la gestion de la passation de marchés, le contrôle des états de paie et le contrôle des dépenses non salariales ont un effet significatif sur l'efficacité des dépenses publiques.

Au titre de la variable contrôle des états de paie, les résultats montrent que la variable est significative au seuil de 5%. De plus, l'analyse des résultats de cette variable montre que le niveau de contrôle est élevé en Côte d'Ivoire en ce qui concerne l'état de paie eu égard au tableau ci-dessus. Par ailleurs, le tableau des estimations montre que le contrôle des états de paie influence positivement (coef. = 3,03) et significativement ($t = 2,48$ supérieur à 1,96) l'efficacité des dépenses publiques en Côte d'Ivoire. Cela traduit le fait que ce contrôle est nécessaire et permet à l'administration d'optimiser ses dépenses publiques.

Tableau 4 : Résultats du modèle

Source	SS	Df	MS			
Model	234,34	6	22,71	Number of obs	40	
Residual	61,90	33	2,47	F(5 ; 10)	20.82	
Total	296,24	39	7,80	Prob > F	0,0000	
				R-squared	0,79	
				Adj R-squared	0,85	
				Root MSE	1,37	

G	Coef,	Std, Err,	T	P>t	[95% Conf, Interval]	
Vcep Elévé	3,03	1,22	2,48	0,018	0,54	5,51
Vcidns Faible	-3,76	0,55	-6,81	0,000	-4,88	-2,64
Vgpm Elévé	4,62	1,38	3,35	0,002	1,81	7,43
Dep	-0,18	0,03	-6,65	0,000	-0,24	-0,13
Corrup	-0,97	0,51	-4,65	0,003	-1,91	-0,07
_cons	8,43	0,83	6,24	0,000	6,74	10,13

Source : nos estimations sous STATA

Pour ce qui est du contrôle interne des dépenses non salariales, la variable est significative au seuil de 1%. En effet, le degré de contrôle des dépenses non salariales à un effet négatif (-3,76) sur l'efficacité des dépenses publiques.

En clair, la Côte d'Ivoire exerce un contrôle relativement faible des dépenses non salariales. Ce qui entraîne une baisse de 3,76 du niveau d'efficacité de la dépense.

Concernant la variable contrôle de la gestion de la passation des marchés, les résultats montrent que la variable est significative au seuil de 5%. De plus, l'analyse des résultats de cette variable montre que le niveau de contrôle est élevé en Côte d'Ivoire en ce qui concerne la gestion de la passation des marchés eu égard au tableau, ci-dessus.

Par ailleurs, le tableau des estimations montre que le contrôle la gestion de la passation des marchés influence positivement (coef. = 4,62) et significativement (t = 3,35 supérieur à 1,96) l'efficacité de la dépense publique en Côte d'Ivoire. Cela traduit le fait que ce contrôle est nécessaire et permet à l'administration d'optimiser ses dépenses publiques.

Cette relation est négative pour le non contrôle des dépenses publiques dont l'augmentation entraîne une baisse de l'efficacité des dépenses publiques. En effet, le non contrôle des dépenses publiques a un effet sur l'efficacité des dépenses publiques mais dans un sens contre intuitif.

En ce qui concerne la corruption elle mérite une attention particulière vue son taux élevé. Elle est un facteur qui contribue négativement et significativement l'efficacité des dépenses publiques.

Le tableau 5 Suivant présente la synthèse des résultats des différentes hypothèses.

Tableau 5 : Synthèse des résultats

ORDRE	HYPOTHÈSES	RESULTATS
HS1	Les états de paie ont un effet positif sur l'efficacité de la dépense publique.	Confirmée
HS2	Les dépenses non salariales influencent positivement l'efficacité de la dépense publique.	Infirmée
HS3	La gestion des passations des marchés impacte positivement l'efficacité de la dépense publique.	Confirmée

Source : Nos résultats

5.3-Discussion des résultats

Cette section a pour objectif de confronter nos résultats à des résultats antérieurs et de présenter les apports, les limites et les voies de recherche qui en résultent.

La discussion sera menée autour de 5 axes et ce en fonction des questions spécifiques de la recherche.

5.3.1. L'influence du contrôle des états de paie sur l'efficacité des dépenses publiques

Les résultats de nos recherches qualitatives et quantitatives montrent que le contrôle des états de paie influence positivement et significativement l'efficacité des dépenses publiques. Nos résultats concordent avec la majorité des chercheurs qui ont émis des avis sur le contrôle des états de paie. A savoir, les travaux de recherche de NUBUKPO (2007). Ils parviennent à déduire à la fois des relations de court et de long terme. A court terme, ils obtiennent des effets positifs et significatifs du contrôle interne des finances publiques sur l'efficacité des dépenses publiques totales dans la majorité des économies de l'Union tels que le Bénin, le Burkina, le Mali, le Niger et le Togo. MOUSSAVOU (2017) élabore son cadre d'analyse principalement autour de l'économie congolaise.

5.3.2. L'impact de la corruption sur l'efficacité des dépenses publiques

Outre l'impact positif que peut avoir le contrôle des finances publiques sur l'efficacité des dépenses publiques tel que présenté plus haut, la corruption a également des effets négatifs très considérables sur l'efficacité des dépenses publiques. Les résultats des tableaux statistique et économétrique montrent un niveau élevé de la corruption en contexte ivoirien. Par ailleurs, ces mêmes résultats indiquent un impact négatif et significatif de la corruption sur l'efficacité des dépenses publiques.

5.3.3. La relation entre le contrôle des dépenses non salariales et l'efficacité des dépenses publiques

Les résultats de notre recherche montrent qu'en contexte ivoirien, le contrôle des dépenses salariales affecte négativement l'efficacité des dépenses publiques. Les résultats sont totalement contraires aux écrits des auteurs Boubacar DEMBA (2015), Ahoua NDOLI (2019), Louis IMBEAU et Rick STAPENHURST (2019), Michel BOUVIER et al., (2021) qui ont largement montré que le contrôle des dépenses non salariales sont efficaces malgré qu'ils sont exercés *à posteriori*.

5.3.4. Les relations entre la gestion des passations des marchés et l'efficacité des dépenses publiques

Les résultats des études statistique et économétrique montrent un niveau très élevé du contrôle des passations des marchés publics. Ce qui a pour conséquence un effet positif et significatif sur l'efficacité des dépenses publiques. Ces résultats sont conformes au contexte ivoirien car l'Etat a créé une Direction Générale des Marchés Publics et des Cellules de Passation des Marchés Publics dans chaque ministère.

La littérature montre que les procédures de passation et d'exécution des marchés publics font l'objet de nombreux cas de corruption et de népotisme qui ne permettent pas d'aboutir à un optimum en matière de gestion des dépenses publiques. Les dépenses publiques ayant pour but l'accroissement du bien-être de la population, les effets d'un gaspillage de ressources se répercutent sur l'économie dans son ensemble. Cette inefficience se fait, selon Nabil NJOYA (2017), aux dépens des contribuables.

Afin de réduire les risques de fraude et de détournements, (Nabil NJOYA, N. 2017 ; Mutombo, N., & Trésor, L. N., 2020 ; Moumouni Guindo, 2020) sont unanimes sur le fait que l'Etat doit impérativement contrôler la passation des marchés.

6. Les implications de la recherche

Notre recherche sur l'influence du contrôle des finances publiques sur l'efficacité des dépenses publiques en contexte ivoirien avait pour but d'informer et d'orienter les décideurs (les administrateurs, les autorités et les financiers) des administrations publiques dans leur stratégie et politique de gestion et de contrôle budgétaire.

Les implications de la recherche se déclinent en implications sur les contrôles interne *a priori* et *à posteriori*.

6.1. Les implications sur les contrôles internes *a priori*

Les implications de la recherche sur les contrôles internes *a priori* prennent en compte les recommandations relatives aux contrôles budgétaire et financier.

En ce qui concerne le contrôle budgétaire, il convient d'effectuer une réforme du secteur prenant en compte le rang administratif des contrôleurs budgétaires. Le positionnement administratif des contrôleurs budgétaires doit, comme celui du contrôleur financier, garantir son indépendance vis-à-vis des Ordonnateurs des entités contrôlées.

Concernant le budget de fonctionnement des services du Contrôleur Budgétaire, l'autonomie financière du Contrôleur Budgétaire vis-à-vis de l'établissement public qu'il contrôle peut-être assurée en logeant le budget de fonctionnement de ses services au Ministère du Budget dont il relève.

Pour ce qui est de l'absence de culture du contrôle dans les administrations publiques, la promotion de la culture du contrôle peut se faire par une sensibilisation impliquant tous les acteurs.

Concernant l'ingérence du politique dans l'exercice du contrôle, le renforcement des textes réprimant les comportements déviationnistes dans l'administration (détournement, corruption), couplés à la mise en place d'un référentiel éthique ou d'un code de bonne conduite dans la gestion des affaires publiques sont des solutions à envisager.

Par ailleurs, pour permettre à l'administration de servir efficacement l'intérêt général, il convient de mieux encadrer le travail par une séparation entre le niveau politique (stratégique) et le niveau administratif (opérationnel). En effet, la relation entre les fonctionnaires nommés et les Ordonnateurs détenteurs de pouvoirs politiques, doivent demeurer professionnelles pour éviter qu'elles soient une source de dilemmes d'éthique.

La responsabilité des ordonnateurs (disciplinaire, pécuniaire et pénale) en ce qui concerne la gestion des crédits dont ils ont la charge fait l'objet de la loi organique portant code de transparence dans la gestion des finances publiques. La prise et l'application des sanctions prévues dans les lois et règlements à l'encontre des acteurs de la chaîne budgétaire, qui viennent à manquer à leurs obligations, doit être effective.

Les recommandations relatives au contrôle financier sont les suivantes :

- La production de rapports sur les risques budgétaires et le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- L'implication du contrôle financier dans la mise en œuvre et le contrôle de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne des administrations publiques ;
- Le renforcement de l'efficacité des contrôles internes (financier et budgétaire) par la suppression des situations de cumul de fonction de certains acteurs et la formation des acteurs du contrôle ;
- Une rénovation du contrôle financier qui permette un droit de regard effectif du contrôle financier sur certaines dépenses telles que celles des collectivités décentralisées et des représentations diplomatiques.

6.2. Les implications sur les contrôles internes *a posteriori*

Les recommandations relatives aux contrôles internes *a posteriori* portent sur :

- La maîtrise de la loi de finances par l'identification et la prévention des risques budgétaires ;
- La création d'un corps unique de contrôles internes des finances publiques en vue de mutualiser les moyens des corps existant, d'accroître l'efficacité du contrôle et de favoriser de meilleurs traitements financiers au profit des agents ;
- Le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption, pratique qui entraîne de grosses pertes financières au niveau des recettes fiscales de l'Etat. Les mesures à prendre doivent porter sur la sensibilisation, la motivation par les salaires et autres avantages faisant sens et mettant les gestionnaires à l'abri de toutes tentations, l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

7. Conclusion de la recherche

Cette étude a porté sur « l'influence du contrôle interne des finances publiques sur l'efficacité des dépenses publiques ».

La question de recherche qui a motivé nos travaux est la suivante : « quelle est l'influence du contrôle interne des finances publiques sur l'efficacité des dépenses publiques en Côte d'Ivoire ? ».

Notre objectif, dans le cadre de cette étude, était d'analyser l'influence du contrôle interne des finances publiques sur l'efficacité des dépenses publiques. Concrètement, il s'agissait pour nous d'identifier les facteurs explicatifs du contrôle interne des finances publiques sur l'efficacité des dépenses publiques en Côte d'Ivoire.

Pour répondre à notre objectif de recherche, nous avons organisé notre étude autour de plusieurs points. Le premier a porté sur le cadre théorique et l'approche conceptuelle ; le second a abordé l'état de la question et la revue de littérature ; le troisième a traité de la méthodologie suivie dans le cadre de notre étude et enfin le quatrième s'est étalé sur l'analyse des résultats et sur la discussion.

Nous avons bâti une revue de la littérature nous permettant de cerner les principaux concepts liés aux facteurs explicatifs du lien entre le contrôle des finances publiques et l'efficacité des dépenses publiques en Côte d'Ivoire.

Pour atteindre ce but, nous avons adopté une méthodologie de recherche reposant sur une approche hypothético-déductive centrée sur deux phases : la phase qualitative et la phase quantitative.

Les différents résultats de cette phase ont été traités dans le but de tester les relations établies dans le modèle de recherche.

Les résultats des régressions linéaires multiples ont montré que le contrôle des états de paie et le contrôle de la passation des marchés publics ont une influence positive et significative sur l'efficacité des dépenses publiques. Par contre, les contrôles des charges non salariales et la corruption ont eu une influence négative et significative sur l'efficacité des dépenses publiques.

Nos travaux doivent être observés en tenant compte de certaines limites qui sont d'ordre théorique et méthodologique.

Les limites de notre recherche au nombre de deux sont d'ordre théorique et méthodologique.

- La limite théorique de notre travail concerne la conceptualisation de l'efficacité des dépenses publiques. En cela, la démarche semble restrictive et partielle. Afin de pouvoir étudier d'une manière non partielle l'efficacité des dépenses publiques, le dispositif de recherche doit pouvoir capter non seulement le seul facteur d'efficacité mais, aussi plusieurs autres dimensions. Aussi la non prise en compte d'autres variables influençant l'efficacité des dépenses publiques est-elle théoriquement discutable.
- La limite d'ordre méthodologique est liée au fait que la recherche a été menée de manière générale dans quelques structures de l'administration. Cela conduit à s'interroger sur la validité externe des résultats obtenus dans tous les ministères.

La taille de l'échantillon de l'étude quantitative est relativement faible puisque nous n'avons pu interroger que 40 contrôleurs des finances publiques exerçant en Côte d'Ivoire. Ces limites ont permis

d'ouvrir quelques voies de recherche pour les futurs travaux. Parmi ces perspectives, deux nous ont semblé particulièrement intéressantes :

- Au plan méthodologique et dans le souci de permettre la validation externe de notre modèle, il semble bien utile de reprendre certains aspects de cette étude avec un nouvel échantillon qui prendrait en compte tous les ministères avec une taille appropriée.
- L'une des limites portant sur l'omission probable de variables peut être résolue par une observation participative, plus précisément une observation expérimentale. La prise en compte des contrôles *à posteroi* s'avère aussi nécessaire pour compléter les contrôles internes.

Bibliographie

- [1] Ba, B. D. (2015). *Finances publiques et gestion par la performance dans les pays membres de l'UEMOA: étude de cas du Sénégal* (Doctoral dissertation, Université de Bordeaux; Université Cheikh Anta Diop (Dakar)).
- [2] Bartoli, A., & Blatrix, C. (2015). *Management dans les organisations publiques-4e édition: Défis et logiques d'action*. Dunod.
- [3] Baslé, M. (2019). *Le budget de l'État*. La Découverte.
- [4] Batonon, S. B. (2016). *Les systèmes financiers publics des Etats de l'UEMOA à l'épreuve de la nouvelle gouvernance financière publique* (Doctoral dissertation, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I).
- [5] Bezes, P. (Ed.). (2010). *L'invention de la gestion des finances publiques: Élaborations et pratiques du droit budgétaire et comptable au XIXe siècle (1815-1914)*. Comité pour l'Histoire économique et financière.
- [6] Bezes, P., Descamps, F., Kott, S., & Tallineau, L. (Eds.). (2013). *L'invention de la gestion des finances publiques. Volume II: Du contrôle de la dépense à la gestion des services publics (1914-1967)*. Institut de la gestion publique et du développement économique.
- [7] Camous, B. (2020). *La mise en place de systèmes de contrôle de gestion en réponse à la complexité institutionnelle : le cas de la régie des eaux de la Métropole de Montpellier* (Doctoral dissertation, SupAgro Montpellier).
- [8] Catteau, D. (2017). *Droit budgétaire Comptabilité publique*. Hachette Éducation.
- [9] Dubet, A., & Legay, M. L. (2019). *La comptabilité publique en Europe: 1500-1850*. Presses universitaires de Rennes.
- [10] Efangon, D. Y. (2018). La réforme des juridictions des comptes dans l'espace CEMAC. *La réforme des juridictions des comptes dans l'espace CEMAC*, 1-252.
- [11] Engouang, F. M. M. (2018). *Les finances publiques du Gabon : Droit budgétaire et droit de la comptabilité publique*. Editions L'Harmattan.
- [12] Fidèle MENGUE (2018), *les Finances Publiques du Gabon, Droit budgétaire et droit de la comptabilité publique*, l'Harmattan.
- [13] Guindo, M. (2020). *L'évolution du système de contrôle des finances publiques au Mali* (Doctoral dissertation, Université de Strasbourg)

- [14] Huron, D., & Spindler, J. (2019). *Management et finances publiques. Les marqueurs du new public management* (No. hal-02077555).
- [15] Imbeau, L. (2019). *Le contrôle parlementaire des finances publiques dans les pays de la francophonie*. Presses de l'Université Laval.
- [16] Kouyaté, M. D. (2014). Le budget de l'État ivoirien: financer le développement.
- [17] Le Moigne, J. L. (1994). *La théorie du système général: théorie de la modélisation*. FeniXX.
- [18] Médé, N. (2017). *Finances publiques: Espace UEMOA/UMOA*. Editions L'Harmattan.
- [19] Mohamed HAKAKAT et al. (2019), *La gouvernance des finances publiques en Afrique, Actes du XVIe colloque international organisé par la Revue marocaine d'audit et de développement (REMA) et le Global Governance Center*, l'Harmattan.
- [20] Mohamed HAKAKAT (2011). *Les finances publiques et les impératifs de performance : le cas du Maroc*. L'Harmattan.
- [21] Moussavou, F. (2017). *Dépenses publiques et dynamique de croissance au Congo Brazzaville*. Annales de l'Université Marien NGOUABI, 2017 ; 17 (1) : 21-37.
- [22] Mutombo, N., & Trésor, L. N. (2020). Pratique des finances publiques: acteurs, outils, procédures et méthodes. *Pratique des finances publiques*, 1-239.
- [23] Najim, I. (2019). *Management Public : Du contrôle des dépenses au contrôle de gestion: Processus d'implantation d'un système de contrôle de gestion applicable aux administrations publiques marocaines* (Doctoral dissertation, faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Casablanca-UH2 de Casablanca).
- [24] Njoya, N., & Aman, N. (2017). *Corruption et croissance économique au Cameroun : de l'effet direct et des effets indirects à travers la répartition des dépenses publiques* (Doctoral dissertation, Rennes 1).
- [25] Nkakleu, R., Plane, J. M., Biboum, A. D., & Onomo, M. B. C. (2021). *Théories et mInagement des organisations: Une perspective africaine*. Éditions EMS.
- [26] Proulx, D. (2011). *Management des organisations publiques-2e édition, revue et corrigée*. PUQ.
- [27] Santiso, C. (2007). Comme un vieux tango amère ? *Revue Française d'Administration Publique*, (3), 337-351.
- [28] Simen, S. F., Hounkou, E., & Nkakleu, R. (2021). *Management des organisations africaines, diversité et développement des territoires: Mélanges en l'honneur du Professeur Bassirou Tidjani*. Éditions EMS.
- [29] Tremblay, M. S., & Malsch, B. (2012). L'explosion de l'audit dans le secteur public: le risque d'une illusion de contrôle. *Télescope: Revue d'analyse comparée en administration publique*, 18(3), 1-7.
- [30] Waline, C., Desrousseaux, P., & Pellé, B. (2009). *Contrôle et évaluation des finances publiques*. La documentation française.
- [31] Yossundara, A. (2013). *Le contrôle des finances publiques en Thaïlande* (Doctoral dissertation, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I).